	Conseil municipal n°06/2025 du 6 juin 2025 **Convocation en date du 23 mai 2025** **Affichée le 23 mai 2025** **PV DE SEANCE**

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	AP	Pouvoir donné à :	Reçu le :
M. **KLINGLER** Lionel	x					
Mme **BRICOURT** Sandrine (1er adjointe)	x					
M. **ELIE** Eric (2ème adjoint)				x	Denis RENAULT	4 juin 2025
Mme **VILLECOURT** Marie (3ème adjointe)				x	Sandrine BRICOURT	19 mai 2025
M. **BUTZER** Cédric (4ème adjoint)	x					
Mme **CHARMONT** Josiane (Conseillère déléguée)	x					
M. **PEILLON** Alain (Conseiller délégué)	x					
M. **GRILLOT** Romain	x					
Mme **JANAUDY** Ophélie				x	Alain PEILLON	6 juin 2025
M. **MICHALET** Morgan		x				
Mme **NOWACZYK** Monique				x	Josiane CHARMONT	20 mai 2025
M. **PETAT** Emmanuel				x	Cédric BUTZER	5 juin 2025
M. **RENAULT** Denis	x					
Mme **ROCHEREAU** Cindy		x				
Mme **SEVE** Brigitte	x					

Public : aucun

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 04/04/2025
- Demande de subvention FIPD/DETR pour la vidéoprotection (Délibération)
- Demande de subvention REGION pour la vidéoprotection (Délibération)
- Demande de subvention DEPARTEMENT pour la vidéoprotection (Délibération)
- Demande Fond de concours pour le City-stade (Délibération)
- Participation au financement du diagnostic CTG pour un montant de 189.83€ (Délibération)
- Implantation d'une station radioélectrique 5G SIS A « 5283 Les Colombettes – 01150 Leyment» (Délibération)
- Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition d'équipement et de matériels (Délibération)
- Déclaration de projet Etude photovoltaïque Greenvolt (Délibération)
- Remboursement frais de dossier de formation de Mme CHARMONT (Délibération)
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverture à 19 heures et 3 minutes.

M. Denis RENAULT est nommé secrétaire de séance.

OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU DU 4 AVRIL 2025

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2025 est soumis au vote est adopté à l'unanimité, et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

DELIBERATION 2025-05-25

OBJET : Déploiement de la Vidéo Protection – Demande de subvention DETR/FIPD

Monsieur le Maire rappelle le projet du déploiement de la vidéo protection dont le coût prévisionnel du réseau fibre optique pour le système de vidéoprotection est estimé, sur la base de devis à 33 620.62€ HT soit 40 344.74€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD)

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 16/06/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/08/2025

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 33 620.62€ HT ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel exposé ci-après ;
- **Approuve** la demande de subvention DETR/FIPD
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération

Le plan de financement prévisionnel du déploiement de la Vidéo protection se consulte en Annexe 1

DELIBERATION 2025-05-26

OBJET : Déploiement de la Vidéo Protection – Demande de subvention au Département

Le projet de mise en place d'un système de vidéo protection définie dans la délibération 2025-06-25 fait également l'objet d'une demande de subvention auprès du Département selon le plan de financement ci-dessus défini.

Le Conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du Département de l'Ain.

Le plan de financement prévisionnel du déploiement de la Vidéo protection se consulte en Annexe 1

DELIBERATION 2025-05-27

OBJET : City Stade – Demande de fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet du City Stade

Vu la délibération n° 2025-03-19 en date du 14 mars 2025 fixant le plan de financement du City Stade.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière par le biais du fonds de concours de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain mis en place par une délibération communautaire en date du 14 juin 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets ci-dessous s'élevant à un montant H.T. total de 29 564€.
- **VALIDE** le plan de financement comme proposé ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Communauté de communes de la plaine de l'Ain par le biais des fonds de concours pour un montant total de 29 564€.

Le plan de financement prévisionnel du City Stade se consulte en Annexe 2

DELIBERATION 2025-05-28

OBJET : Participation au financement du diagnostic CTG

Dans le cadre de la convention territoriale globale, un diagnostic de territoire relatif aux dispositifs existant au regard de la petite enfante, doit être réalisé en vue d'un renouvellement. Le cabinet M2C a été retenu, il sera notre interlocuteur privilégié dans cette démarche. Le coût de cette étude est de 19 908€. La CAF de l'Ain participe au financement à hauteur de 50%, le restant sera partagé entre toutes les communes signataires de la convention annexée, au prorata du nombre d'habitants. Pour aider à l'organisation des dépenses, la commune de Loyettes se chargera de porter le projet en son nom. Elle avancera les dépenses et facturera aux différentes communes selon les modalités indiquées sur ladite convention.
Le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

- **Décide** de participer au financement du diagnostic CTG. Il s'engage à verser le remboursement à hauteur de 189,83€ à la commune de Loyettes.
- **Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat diagnostic CTG.

DELIBERATION 2025-05-29

OBJET : IMPLANTATION D'UNE STATION RADIOÉLECTRIQUE SIS A « 5283 Les Colombettes – 01150 Leyment » - BAIL CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Société Cellnex France Infrastructures envisage l'implantation et l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'Infrastructures et d'Équipements Techniques. Le projet de contrat de bail a été établi pour la location d'une superficie de 48m² de la parcelle B n°1566. La redevance annuelle perçue par la Commune serait de 3000€ nets.
Par 10 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

- **Approuve** la location de 48m² de la parcelle B n°1566
- **Approuve** le montant de la location annuelle fixée à 3000€ nets (Trois Mille euros nets).
- **Approuve** le contrat de bail, pour une durée de douze années avec possibilité de tacite reconduction à compter de sa date de signature
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DELIBERATION 2025-05-30

OBJET : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU rendue nécessaire pour un projet photovoltaïque sur la commune.

Monsieur le Maire Lionel Klingler expose au conseil municipal que la mairie a été contactée par la société GREENVOLT, pour la réalisation d'un parc de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communal.

Il explique que ce projet étant en l'état incompatible avec le plan local d'urbanisme, daté du 22 février 2013, une mise en compatibilité du document d'urbanisme devra être effectuée pour mener à bien le projet ;

Monsieur le Maire rappelle également les différents enjeux liés à ce projet :

- le projet devant permettre l'alimentation en électricité de 6 700 personnes, en évitant l'émission d'environ 7,1 tonnes de CO2 par an ;

- les retombées fiscales au bénéfice de la commune, seront de 11 000 euros par an, la 1ère année ; (selon les données de fiscalité de mai 2025)

- la société GREENVOLT a déjà commencé à réaliser une étude de faisabilité sur la parcelle concernée, numérotée ZC 131, sur une surface de 15.58 hectares, en vue de déterminer précisément les caractéristiques

techniques de ce parc photovoltaïque ;

- cette étude de faisabilité consiste également en une consultation des autorités et services compétents ainsi qu'à la réalisation d'une étude d'impact portant, notamment, sur les conséquences du projet de parc photovoltaïque sur la population, la faune et la flore, les habitats naturels, les sites et paysages, le patrimoine, l'environnement socio-économique ;

Conformément au Code de l'urbanisme, une enquête publique lors de laquelle les habitants de Leyment seront invités à se prononcer devra avoir lieu, et sera menée par un commissaire-enquêteur nommé par le tribunal administratif de Lyon, qui veillera au respect de la procédure et à la bonne information du public, lors de la tenue de l'enquête publique ;

Considérant que le projet de parc photovoltaïque de la société GREENVOLT devrait se situer sur les zones d'accélération définies par la commune au moment de la signature des Présentes ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité a**utorise** en conséquence le maire à signer la promesse de convention de servitudes, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet avec la société GREENVOLT ;

Il prescrit également la procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet ;

Enfin, **il autorise le maire à signer** tous les documents nécessaires à la réalisation de cette procédure.

Remboursement des frais de dossier relatifs à la formation de Madame CHARMONT.

Dans l'attente de la réponse de la Préfecture concernant cette requête, ce point à l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Accord de principe*

Monsieur le Maire demande aux élus de lui donner un accord de principe concernant la négociation de terrains situés sur la Zone Artisanale avec la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain. A l'unanimité, les élus approuvent cet accord de principe. Monsieur le Maire les remercie, et les informe qu'ils seront tenus informées de la suite des négociations.

- *Centre de Santé :*

Monsieur le Maire informe qu'une étude pour la création d'un centre de santé intercommunal incluant les communes de Sainte Julie, Chazey-sur-Ain, Blyes et Leyment va avoir lieu. Monsieur le Maire souhaite mettre en avant un accès priorisé réservé aux habitants de ces communes aux différents corps médicaux dans la future convention.

- *Carrières FAMY :*

Monsieur le Maire explique que la société FAMY en charge des carrières pour l'installation de stockage des déchets inertes a été rachetée. Pour cette raison, les précédentes études relatives à l'extension de cette carrière sont annulées.

- *RPC :*

Le prestataire de service RPC en charge des repas de la cantine et du Centre de Loisir a transmis un courrier annonçant une révision des prix au 1er septembre 2025 soit une augmentation de 1.5% HT.

- *Kermesse :*

Monsieur fait part d'un mail qu'il a reçu concernant le lieu de la Kermesse organisé par le Sou des Ecoles.

Après échange, le conseil à l'unanimité :

- ✓ Maintient l'accès à la Salle de la Nivolière qui sera la solution de repli en cas de mauvais temps.
- ✓ Confirme que la kermesse ne rentre pas dans le cadre de la réservation du gymnase.

- *Paroisse :*

Monsieur le Maire informe de l'arrivée d'un nouveau prêtre sur le groupement paroissial de Lagnieu au 1er septembre 2025. Il s'agit du Père Bonaventure Lawson.

- *Le Tour du Valromey*

Le Tour du Valromey passera sur la commune de Leyment, le 10 juillet 2025 entre 14h et 15h.

- *Le Tour de France féminin*

Le Tour de France Féminin passera sur la commune de Leyment le 1er août 2025.

- Service Technique

Le Monsieur le Maire informe de la réception un avis favorable de la CNOI pour le détachement d'un nouvel agent au service technique avec une arrivée prévue au 1er septembre 2025.

La prochaine séance du Conseil municipal se déroulera le jeudi 19 juin 2025 à 20 heures.

La séance est levée à 20h17

Le secrétaire de séance,

Denis RENAULT,

Le Maire,

Lionel KLINGLER,

Annexe 1

Le plan de financement prévisionnel du déploiement de la Vidéo protection

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité (catégorie 2/B)**	**dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)**
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
/	/	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
/	/	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Sous-total MOE/Études	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Déploiement réseau fibre optique	R.G.E 38	33 620.62 €	/	/
			/	/
			/	/
	Sous-total travaux ou acquisitions	33 620.62 €	0.00 €	0.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)			**0.00 €**	**0.00 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
Fonds européens	/	/	0.00 €	/
DETR	/	sollicité	13 448.26 €	40.00%
DSIL	/	/	0.00 €	/
FNADT	/	/	0.00 €	/
Autres aide État	/	/	0.00 €	/
Conseil régional	/	/	0.00 €	/
Conseil départemental	/	sollicité	10 086.18 €	30%
EPCI	/	/	0.00 €	/
Autre collectivité	/	/	0.00 €	/
à préciser	/	/	0.00 €	/
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		€	70.00%
Autres aides non publiques	/	/	0.00 €	/
à préciser	/	/	0.00 €	/
Sous-total autres aides non publiques			0.00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		10 086.18 €	30.00%
	Emprunt	/	0.00 €	/
	Crédit bail ou autres	/	0.00 €	/
	Recettes générées par le projet	/	0.00 €	/
	Participation du maître d'ouvrage		€	20.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**33 620.62€**	

Annexe 2

Le plan de financement prévisionnel du City Stade

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité (catégorie 2/B)**	**dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)**
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
/	/	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
/	/	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Sous-total MOE/Études	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Structure	SATD	36 251.00 €	/	/
Terrassement	TORNARE	32 352.50 €	/	/
Eclairage	JALON ELECTRICITE	5 306.83 €	/	/
	Sous-total travaux ou acquisitions	73 910.33 €	0.00 €	0.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**73 910.33 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
Fonds européens	/	/	0.00 €	/
DETR	/	/	14 782.00 €	20.00%
DSIL	/	/	0.00 €	/
FNADT	/	/	0.00 €	/
Autres aide État	/	/	0.00 €	/
Conseil régional	/	/	0.00 €	/
Conseil départemental	/	/	0.00 €	/
EPCI	Fonds de concours		29 564.00 €	40.00%
Autre collectivité	/	/	0.00 €	/
à préciser	/	/	0.00 €	/
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		59 128.00 €	60.00%
Autres aides non publiques	/	/	0.00 €	/
à préciser	/	/	0.00 €	/
Sous-total autres aides non publiques			0.00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		29 564.33 €	40.00%
	Emprunt	/	0.00 €	/
	Crédit bail ou autres	/	0.00 €	/
	Recettes générées par le projet	/	0.00 €	/
	Participation du maître d'ouvrage		29 564.33 €	40.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**73 910.33 €**	